

Direction du Développement durable et de la Proximité Service de l'Urbanisme

Affaire suivie par : Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME

DIVISION

Dossier n° : **DIV 98805 2025 0009** Autorisé le : **23 septembre 2025**

Arrêté municipal n°25/189/DBA en date du 23 septembre 2025

Le Maire de la Commune de Dumbéa,

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code de l'Urbanisme de Nouvelle-Calédonie.

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération modifiée n° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n°27-2024/APS du 24 octobre 2024, approuvant le Plan d'Urbanisme Directeur révisé de la ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire,

VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation,

VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués,

VU l'arrêté municipal n° 20/348/DBA du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation,

VU l'avis favorable de la Calédonienne Des Eaux référencé TEC/BE/VF/42/25 en date du 1 juillet 2025,

VU l'avis favorable d'ENERCAL référencé DBA2156 en date du 30 juillet 2025,

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 136443-2025/2-REP/DAEM en date du 10 septembre 2025.

Vu la demande de division présentée par :

Le Cabinet de géomètre experts SARL THEOME

Déposée le : 18 juin 2025

Complétée le : le 16 juillet 2025

Pour des terrains appartenant à : Messieurs Claude FAYARD et Hervé FAYARD